



Autorisation de construire - Compétence Conseil municipal

Quoi?

Établir une demande d'autorisation de construire de la compétence du Conseil municipal.

A noter que pour tous projets situés hors de la zone à bâtir ou pour lesquels la Commune se trouve en situation de conflit d'intérêts, la demande est de la compétence du Canton.

Comment?

Doivent être fournis les documents ci-dessous :

- **Formulaire officiel d'autorisation de construire** pour projet de compétence du conseil municipal (24 al.2 OC)
- **Annexe au formulaire** en cas de plusieurs requérants
- **Annexe au formulaire** en cas de plusieurs propriétaires
- Extrait du registre foncier ou cadastre, complet avec état de charges (24 al.3 let. d OC)
- Extrait de la carte topographique au 1 :25'000 (24 al.3 let. c OC)

- Plan de situation (24 al. 3 let. a OC ; 28 OC)
- Plans du projet et documents (24 al.3 let. b OC ; 29 OC)
 - Plans de tous les niveaux
 - Coupes (situées sur le plan de situation) avec cotes utiles, indication des terrains (naturels et aménagés)
 - Façades avec cotes principales et indication des terrains (naturels et aménagés)
 - Aménagements extérieurs avec places, accès et aménagements
 - Si ouvrage existant, dossier photographique et, sur les plans, précisions avec uniquement les couleurs gris, jaune et rouge à utiliser
 - Si construction contiguë, dossier photographique et, sur les plans, amorces à indiquer
- Documents spéciaux (24 al.3 let. b OC ; 30 OC)
 - Si lieux d'extraction et décharge, **rapport spécifique** (30 al.1 let. a OC)
 - Si constructions industrielles, commerciales et hôtelières, documents exigés par les autorités (30 al. 1 let. b OC)
 - Formulaire sur éléments parasismiques et report sur les plans (30 al.1 let. c OC)
 - **Formulaire énergétique** avec plans (30 al.1 let. d OC)
 - **Documents sur la protection de l'environnement** (30 al.1 let. d OC)
 - **Formulaire assurance-qualité** pour la protection incendie (30 al.1 let. d OC)
 - **Diagnostic amiante** (30 al.1 let. e OC)
 - Autres documents pour projets complexes ou soumis aux dangers naturels (**formulaire R3**)
 - Etude d'impact (30 al.4 OC)
- Copie des autorisations antérieures si ouvrages existants (24 al. 4 OC)
- Demandes spéciales distinctes à joindre selon les exigences spécifiques du domaine (art. 39 al.1 LC) si autorisation spéciale nécessaire telle que
 - Défrichement
 - Essartage
 - Intervention en eaux souterraines
 - Demande d'approbation pour abri de protection civile
- **Formulaire évacuation des eaux du bien-fonds**

➤ [Fiche technique Sierre-Energie](#)

Service communal à votre disposition

Des doutes? Des questions? Merci de contacter les [services techniques](#).